



# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL

### SEANCE DU 17 février 2010

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 11 février 2010	L'an deux mil dix, le dix-sept février, à 20H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BLEVENNEC, Maire.  <b>Etaient présents :</b> MM. COLMOU, L'HEVEDER, BOUDEHENT, HENRY, DENOUEL, BOUETTE, KERVERN, RAOULT, LE DRUILLENNEC, LE MOIGNE, LE JEAN, GOUZOUGUEN. Mmes DANIEL, QUELEN, LE MASSON, BENECH.  <b>Etaient absents :</b> Mme SALOMON ; Mr LE HOUEROU  <b>Procurations :</b> Mme SALOMON à Mme LE MASSON. Mr LE HOUEROU à Mr LE DRUILLENNEC.  <b>Secrétaire :</b> L'HEVEDER Hervé.
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 11 février 2010	
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 17 PROCURATIONS : 2 VOTANTS : 19	

Procès-verbal de séance du 15 décembre 2009 : Mr LE JEAN demande que le mot « rétorque » apparaissant dans la rédaction du préambule à cette réunion soit remplacé par le mot « répond ». Le Maire accède favorablement à cette requête.

### 01-02-10 – FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – INTEGRATION DES AMORTISSEMENTS 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** l'intégration des opérations suivantes en subventions d'équipement réalisées, en vue de leur amortissement :

N°	Montant	Durée (ans)	Dotation/an	Imputation	Objet
26	5 547,78 €	10	554,78 €	28041/6811	EP Gollodig 2 <sup>ème</sup> phase
27	450,62 €	10	45,06 €	28041/6811	EP Park Nevez Mât H 427
28	19 486,25 €	10	1 948,63 €	28041/6811	EP La Chènevrière 2 <sup>ème</sup> phase
	<b>25 484,65 €</b>		<b>2 548,47 €</b>		



## 02-02-10 – FINANCES – SERVICE D’EAU – INTEGRATION DES AMORTISSEMENTS 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

- **VOTE** l’intégration des opérations suivantes en immobilisations et subventions réalisées, en vue de leur amortissement :

### Amortissement n° 49 en dépenses

<b>OPERATION N° 15 - MATERIEL : POMPE ET RESERVOIR à VESSIE</b>					
<b>Dépenses réalisées</b>			<b>Subventions réalisées</b>		
CA	Article	Montant	CA	Article	Montant
CA 2009	21561	1 893,32 €	CA 2009	131	0,00 €
<b>Total cumulé à amortir :</b>		<b>1 893,32 €</b>	<b>Total cumulé à amortir :</b>		<b>0,00 €</b>
Date début amortissement : 2010 Durée : 5 ans <b>Montant : 378,66 € - C/28156</b>			Date début amortissement : Durée : <b>Montant : 0,00 € - C/1391</b>		

### Amortissement n° 50 en dépenses

<b>OPERATION N° 15 - MATERIEL : MATERIEL INFORMATIQUE</b>					
<b>Dépenses réalisées</b>			<b>Subventions réalisées</b>		
CA	Article	Montant	CA	Article	Montant
CA 2008	2183	3 926,46 €	CA 2009	131	0,00 €
CA 2009	2183	2 159,98 €			
<b>Total cumulé à amortir :</b>		<b>6 086,44 €</b>	<b>Total cumulé à amortir :</b>		<b>0,00 €</b>
Date début amortissement : 2010 Durée : 5 ans <b>Montant : 1 217,29 € - C/2818</b>			Date début amortissement : Durée : <b>Montant : 0,00 € - C/1391</b>		

### Amortissement n° 51 en dépenses, n° 52 en recettes

<b>OPERATION N° 23 – SECTORISATION DU RESEAU AEP</b>					
<b>Dépenses réalisées</b>			<b>Subventions réalisées</b>		
CA	Article	Montant	CA	Article	Montant
CA 2008	2315	71 657,97 €	CA 2009	131	41 940,29 €
CA 2009	2315	257,14 €			
<b>Total cumulé à amortir :</b>		<b>71 915,11 €</b>	<b>Total cumulé à amortir :</b>		<b>41 940,29 €</b>
Date début amortissement : 2010 Durée 30 ans <b>Montant : 2 397,17 € - C/28158</b>			Date début amortissement : 2010 Durée 30 ans <b>Montant : 1 398,01 € - C/1391</b>		

### Amortissement n° 53 en dépenses

<b>OPERATION N° 000 – TRAVAUX en REGIE (Stations, Saint-Eloi, L'Oratoire, Kervénac'h)</b>					
<b>Dépenses réalisées</b>			<b>Subventions réalisées</b>		
CA	Article	Montant	CA	Article	Montant
CA 2009	23131	505,19 €	CA 2009	131	0,00 €
	23151	49 412,64 €			
<b>Total cumulé à amortir :</b>		<b>49 917,83 €</b>	<b>Total cumulé à amortir :</b>		<b>0,00 €</b>
Date début amortissement : 2010 Durée 30 ans Montant : <b>1 663,93 € - C/28158</b>			Date début amortissement : Durée Montant : <b>0,00 € - C/1391</b>		



### 03-02-10 – FINANCES – SERVICE D'ASSAINISSEMENT - INTEGRATION DES AMORTISSEMENTS 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** l'intégration des opérations suivantes en immobilisations et subventions réalisées, en vue de leur amortissement :

### Amortissement n° 2 en dépenses,

<b>OPERATION N° 10002 –ACQUISITION DE MATERIEL : POMPE à la STATION</b>					
<b>Dépenses réalisées</b>			<b>Subventions réalisées</b>		
CA	Article	Montant	CA	Article	Montant
CA 2009	<b>21561</b>	<b>2 109,25 €</b>	CA 2009		
<b>Total cumulé à amortir :</b>		<b>2 109,25 €</b>	<b>Total cumulé à amortir :</b>		<b>, €</b>
Date début amortissement : <b>01/01/2010</b> Durée : <b>5 ans</b> Montant : <b>421,85 € - C/28156</b>			Date début amortissement : Durée : <b>ans</b> Montant : <b>, €</b>		



### 04-02-10 – FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – CHAUFFAGE AU GROUPE SCOLAIRE

Le Maire informe l'assemblée que de grosses réparations au dispositif de chauffage ont du être récemment effectuées en urgence au groupe scolaire afin de préserver une température satisfaisante dans certaines classes. Après consultation, le devis de fournitures correspondant établi par la société REXEL à hauteur de 2 412,62 € TTC a été validé.

Un diagnostic de l'ensemble de l'installation est en cours de réalisation ; selon ses conclusions, des crédits supplémentaires pourront être à prévoir au budget principal 2010 après avis de la commission des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ENTERINE** la validation du devis précité établi par la société REXEL,
- **DIT** que le paiement de la dépense sera imputé sur les crédits reportés au budget principal 2010, à l'article 2313 de l'opération 238.



### **05-02-10 – COMMUNAUTE DES COMMUNES – MODIFICATION DES STATUTS – COMPETENCE « VOIRIE COMMUNAUTAIRE »**

Par délibérations n°88 et 89 du 17 décembre 2009, le Conseil Communautaire de la CDC du Pays de Belle-Isle-en-Terre a, d'une part, donné son accord pour modifier les statuts de la CDC en y ajoutant en compétence optionnelle la voirie d'intérêt communautaire, d'autre part a défini la liste des voies du territoire déclarées d'intérêt communautaire. Ces deux délibérations sont communiquées à l'assemblée, laquelle est appelée, comme pour chaque commune membre de la Communauté des Communes, à émettre un avis sur ces deux décisions.

Le Maire fait part de son attachement indéfectible au principe de conserver au niveau communal la compétence dans le domaine de la voirie. Transférer à la Communauté des Communes la gestion de certaines voies dites d'intérêt communautaires constituerait selon lui une atteinte indéniable à ce principe ; cette décision ouvrirait une brèche, ayant pour conséquence éventuelle à terme, un transfert global de la compétence à l'échelon communautaire avec le risque que la commune ne puisse s'y opposer.

Il propose donc à l'assemblée d'émettre un avis défavorable sur les deux décisions communautaires présentées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **REJETTE** la modification des statuts de la CDC du Pays de Belle-Isle-en-Terre telle que formulée par délibération n° 88 du 17/12/2009 ;
- **REFUSE** de déclarer d'intérêt communautaire l'ensemble des voies listées par délibération n° 89 du 17/12/2009.



### **– COMMUNAUTE DES COMMUNES – MODIFICATION DES STATUTS – COMPETENCE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »**

Par délibération n°91 du 17 décembre 2009, le Conseil Communautaire de la CDC du Pays de Belle-Isle-en-Terre a donné son accord pour modifier les statuts de la CDC en ajoutant à la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement – assainissement non collectif » la mention suivante :

*Accompagnement financier des propriétaires bailleurs et occupants à la réhabilitation de leurs dispositifs d'assainissement non collectif, ayant fait l'objet d'un diagnostic préalable et répondant aux caractéristiques suivantes :*

- *Localisation des dispositifs dans les zones sensibles, hors périmètre de captage ;*
- *Les dispositifs présentent des rejets directs d'eaux vannes et d'eaux ménagères non traitées dans les milieux naturels.*

*Les modalités d'attribution des aides et la liste exhaustive des dispositifs éligibles à cette aide seront annexées aux présents statuts.*

Cette délibération est communiquée à l'assemblée, laquelle est appelée, comme pour chaque commune membre de la Communauté des Communes, à émettre un avis sur cette décision.

-----

La délibération communautaire n° 91 du 17/12/2009 ayant été déclarée entachée d'illégalité par le Sous-Préfet de Guingamp, cette question est retirée de l'ordre du jour.



**06-02-10 – COMMUNAUTE DES COMMUNES – MODIFICATION DES STATUTS – COMPETENCE « ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN »**

Par délibération n°95 du 17 décembre 2009, le Conseil Communautaire de la CDC du Pays de Belle-Isle-en-Terre a donné son accord pour modifier les statuts de la CDC en ajoutant à la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement » la mention suivante :

- *Création d'une zone de développement éolien.*

Cette délibération est communiquée à l'assemblée, laquelle est appelée, comme pour chaque commune membre de la Communauté des Communes, à émettre un avis sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD** à la modification des statuts de la CDC du Pays de Belle-Isle-en-Terre telle que formulée par délibération n° 95 du 17/12/2009.

Abstentions : Mmes LE MASSON et BENECH ; MM. BOUETTE, LE JEAN, GOUZOUGUEN, LE MOIGNE, LE DRUILLENNEC.



**07-02-10 – URBANISME – RESEAU BT EXTENSION – TERRAINS Mr & Mme LE DRUILLENNEC »VOIE ROMAINE »**

A réception de la demande de certificat d'urbanisme opérationnel CUB 02213509D0072, déposée le 3 décembre 2009 par Me PELEGRIN, notaire à Callac, concernant les parcelles I 378 et I 379 appartenant à Mr et Mme Yannick LE DRUILLENNEC et situées « Voie romaine », le S.D.E. a procédé à l'étude de la desserte en électricité basse tension de ces terrains.

Conformément au Code de l'Urbanisme d'une part, au règlement 2009 du SDE et à l'application du nouveau barème de facturation d'ERDF d'autre part, la participation communale liée à ces travaux d'extension du réseau B.T. est chiffrée à 2 439,25 € TTC (forfait + 65 mètres de réseau à construire).

Dans ce montant ne sont pas compris les branchements qui seront facturés directement par ERDF au demandeur des travaux.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet basse tension pour l'alimentation en électricité des parcelles I 378 et I 379, parcelles faisant l'objet de la demande de certificat d'urbanisme opérationnel CUB 02213509D0072, déposée le 3 décembre 2009 par Me PELEGRIN,
- **APPROUVE** le versement au Syndicat Départemental d'Electricité, maître d'ouvrage des travaux, d'une participation de 2 439,25 € TTC,
- **CONFIRME** le paiement de la dépense par crédits inscrits au budget principal 2010 à l'article 20415, opération 998,

- **DIT** que cette participation, découlant de travaux d'extension de réseau réalisés à la demande de particuliers, ne sera pas soumise à amortissement au budget communal.



### 08-02-10 – LOGEMENTS COMMUNAUX – BAIL de LOCATION LE BAIL Vanessa

Le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande présentée par Mlle LE BAIL Vanessa en date du 28 novembre 2009, laquelle sollicite à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009 la location de l'appartement n°4 situé au 4 & 6 rue de la Gare.

Cet appartement est en effet libre suite au départ le 28 février 2009 de Madame LE SAUX Isabelle et à la réalisation de travaux de remise en état par les services techniques municipaux.

Le Maire indique que Mlle LE BAIL Vanessa remplit les conditions pour accéder à ce logement social. Il convient donc de formaliser cette location par la signature d'un bail conventionné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ENTERINE** l'avis favorable apporté en réponse à la demande de Mlle LE BAIL Vanessa,
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail conventionné conformément aux conditions de la loi et de la convention locative n°22.3.01.1997 signée le 3 mars 1997,
- **FIXE** le loyer de base à 318,83 € par mois (avec révision annuelle le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année),
- **DECIDE** que le loyer sera payable à terme échu par fraction mensuelle,
- **FIXE** le dépôt de garantie à un mois de loyer, soit 318,83 €.



### 09-02-10 – LOGEMENTS COMMUNAUX – BAIL de LOCATION LE MERRER Virginie

Le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande présentée par Mlle LE MERRER Virginie en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, laquelle sollicite à compter du 1<sup>er</sup> février 2010 la location du logement situé au 3 rue de St Eloi.

Ce logement est en effet libre suite au départ courant décembre 2009 de Mr DANTEC Cédric et à la réalisation de travaux de remise en état par les services techniques municipaux.

Le Maire indique que Mlle LE MERRER Virginie remplit les conditions pour accéder à ce logement social. Il convient donc de formaliser cette location par la signature d'un bail conventionné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ENTERINE** l'avis favorable apporté en réponse à la demande de Mlle LE MERRER Virginie,
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail conventionné conformément aux conditions de la loi et de la convention locative n°22.3.08.1998 – R 353.90.3.4053 signée le 18 septembre 1998,
- **FIXE** le loyer de base à 316,26 € par mois (avec révision annuelle le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année),
- **DECIDE** que le loyer sera payable à terme échu par fraction mensuelle,
- **FIXE** le dépôt de garantie à un mois de loyer, soit 316,26 €.



### 10-02-10 – SOLIDARITE AVEC HAITI

Le Maire propose à l'assemblée de manifester la solidarité de la commune au peuple haïtien durement frappé par un séisme dévastateur.

Un fonds de concours ouvert aux collectivités territoriales souhaitant faire un don a notamment été mis en place par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** une aide exceptionnelle de 200 € à destination de la population sinistrée d'Haïti via le Fonds de Concours attiré mis en place par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes,
- **DIT** que cette aide sera versée sous forme de subvention, et que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2010 à l'article 6574 sur lequel la dépense sera imputée.



## QUESTIONS DIVERSES

### - Pavillons HLM Côtes d'Armor Habitat – Attribution des logements

La Commission d'attribution des logements de Côtes d'Armor Habitat s'est réunie le 4 février et a pris les décisions suivantes :

LOCATAIRES	TYPES DE LOGEMENT	DATES D'ENTREE
LOYER Louis	T 2	1 <sup>er</sup> avril 2010
GELDRON Marie-Thérèse	T 3	1 <sup>er</sup> avril 2010
JEZEQUEL Yvette	T 3	1 <sup>er</sup> avril 2010
MENGUY Claire	T 3	1 <sup>er</sup> avril 2010
DESILLES Albert	T 2	1 <sup>er</sup> octobre 2010
BRIGNONEN Lucien	T 2	1 <sup>er</sup> octobre 2010
KERLEAU Yvette	T 3	1 <sup>er</sup> octobre 2010
LE GUILLOU François (Mr&Mme)	T 3	1 <sup>er</sup> octobre 2010
LE HUEL Anna	T 3	1 <sup>er</sup> octobre 2010
VARGAS Alain (Mr&Mme)	T 3	1 <sup>er</sup> octobre 2010

### - Assainissement – Nouvelle station d'épuration – Consultation et visites de réalisations similaires

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 janvier 2010 afin d'examiner les 3 offres remises pour travaux de construction de la nouvelle station d'épuration. Les entreprises concernées sont SADE, CEGELEC et SAUR. Une analyse détaillée et exhaustive des dossiers par la DDEA maître d'œuvre est en cours de réalisation. Cette analyse sera présentée à la commission « Agriculture Environnement » le 9 mars prochain ; la commission procédera ensuite sur la journée à l'audition des trois entreprises candidates. Leur offre définitive leur sera demandée sous quinzaine, le choix final de l'entreprise retenue appartenant à la Commission d'Appel d'Offres.

De nouvelles visites de stations, réalisées cette fois par ces trois candidats, sont à venir. D'ores et déjà la date du mardi 23 février est arrêtée pour visiter en Ille et Vilaine trois équipements construits par SADE (programme joint en annexe).

Le Maire invite chaque élu intéressé et disponible à y participer, en lui demandant de se faire connaître au préalable auprès de Mr Hervé L'HEVEDER pour une bonne organisation de cette journée.

Le programme des visites proposées par SAUR et CEGELEC est présenté ; celles-ci se dérouleront respectivement les 1<sup>er</sup> et 4 mars 2010.

- Elections régionales des 14 et 21 mars 2010 – Tours de garde

**LOUARGAT SALLE L'ARGOAT**

	<b>LOUARGAT 1</b>	<b>LOUARGAT 2</b>
<b>08H00 à 10H00</b>	BOUDEHENT Jean Yves	LE BLEVENNEC Gilbert
	QUELEN Brigitte	DENOUEL Jacques
	TANGUY Anne Laure	GRIMEL Corinne
	PERSONNIC Françoise	HAMON Elisabeth
<b>10H00 à 12H00</b>	L HEVEDER Hervé	HENRY Joel
	DANIEL Irène	LE DRUILLENNEC Yannick
	LE MOIGNE Raymond	KERVERN Roger
<b>12H00 à 14H00</b>	HENRY Joel	L HEVEDER Hervé
	GOUZOUGUEN André	LE JEAN Henri
	LE MOIGNE Raymond	BOUETTE Joel
<b>14H00 à 16H00</b>	DENOUEL Jacques	LE MASSON Monique
	BOUETTE Joel	BENECH Valérie
	SALOMON Danielle	GOUZOUGUEN André
<b>16H00 à 18H00</b>	BOUDEHENT Jean Yves	QUELEN Brigitte
	DANIEL Irène	LE MASSON Monique
	TANGUY Anne Laure	GRIMEL Corinne
	PERSONNIC Françoise	HAMON Elisabeth

**SAINT ELOI SALLE LE MENHIR**

	COLMOU Eric
<b>8 H 00 à 10 H 00</b>	LE GALL Paul
	RAOULT Emile
	BRUNELLES Pascal
	SALOMON Danielle
<b>10 H 00 à 12 H 00</b>	LE HOUEROU Christian
	LE GALLIC Gérard

	LE HOUEROU Christian
<b>12 H 00 à 14 H 00</b>	LE BLEVENNEC Gilbert
	POULAIN Simone
	LE DRUILLENNEC Yannick
<b>14 H 00 à 16 H 00</b>	CORNIC Jean Jacques
	CRAVIER Yvette
	COLMOU Eric
<b>16 H 00 à 18 H 00</b>	LE GALL Paul
	LE FAUCHEUR Marcel
	BRUNELLES Pascal

**EN CAS D'ABSENCE OU D' ECHANGE DE TRANCHE HORAIRE AVEC UN AUTRE ASSESSEUR, merci de prévenir la mairie dans les plus brefs délais. 02 96 43 12 35**

**- Agence postale communale – Horaires d’ouverture à compter du 3 mai 2010**

Par courrier reçu le 4 février 2010, la Direction de *La Poste* a confirmé qu’elle mettra en œuvre à compter du 3 mai prochain, conformément aux propos tenus en réunion du 22 décembre 2009 à la Communauté des Communes, les horaires d’ouverture suivants :

	<b>Aujourd’hui</b>	<b>A partir du 3 mai 2010</b>
Lundi	8h30 – 12h00 14h00 – 16h30	9h00 – 12h00
Mardi	8h30 – 12h00 14h00 – 16h30	9h00 – 12h00 14h00 – 16h00
Mercredi	8h30 – 12h00 14h00 – 16h30	9h00 – 12h00 14h00 – 16h00
Jeudi	8h30 – 12h00 14h00 – 16h30	9h00 – 12h00 14h00 – 16h00
Vendredi	8h30 – 12h00 14h00 – 16h30	9h00 – 12h00 14h00 – 16h00
Samedi	8h30 – 12h00	9h00 – 12h00
<b>Ouverture au public</b>	<b>33h30</b>	<b>26h00</b>

Le Maire souligne que la mobilisation des élus et de la population a permis un gain de 3 heures d’ouverture par rapport à la décision initiale de *La Poste*, et le maintien d’une ouverture quotidienne de l’agence. Il convient de rester vigilant.

**- Commission des travaux – Prochaine réunion**

Mr BOUDEHENT informe l’assemblée que la commission des travaux se réunira le samedi 27 février 2010 à 10H, en présence de Mr HENRY, maître d’œuvre chargé du dossier de rénovation de la toiture de la salle omnisports. Cette date reste à confirmer, une convocation suivra comme à l’habitude.

**- Groupe scolaire – Rentrée scolaire 2010/2011 – Retrait d’un poste**

Par correspondance du 10 février 2010 relative à la préparation de la rentrée scolaire 2010/2011 dans l'enseignement public du premier degré, l'Inspecteur d'Académie informe le Maire de sa décision de retrait d'un poste monolingue.



**FIN DE SÉANCE**